

# Conseil Communautaire du 09 mars 2023 Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn

Extrait du registre des délibérations

# REÇU EN PREFECTURE le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-243100773-20230309-2023\_016-DE

#### Délibération 2023-016

# RESSOURCES HUMAINES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DE HAUTE-GARONNE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 février 2023.

| Participants           |  |  |  |  |
|------------------------|--|--|--|--|
| Bessières              | M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, M. HAMDANI Aäli,<br>M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène,   |  |  |  |
| Bondigoux              | M. ROUX Didier,  |  |  |  |
| Buzet sur Tarn         | Mme CHARLES Ghislaine, M. JOVIADO Gilles   |  |  |  |
| La Magdelaine sur Tarn | M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle   |  |  |  |
| Layrac sur Tarn        | M. ASTRUC Thierry  |  |  |  |
| Le Born                | M. SABATIER Robert   |  |  |  |
| Mirepoix sur Tarn      | Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis  |  |  |  |
| Villematier            |  |  |  |  |
| Villemur sur Tarn      | M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULII<br>Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, M<br>MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M<br>SANTOUL Michel |  |  |  |

## Conseillers ayant donné pouvoir

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à M. HAMDANI Aäli Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à Mme CHARLES Ghislaine Mme GUERRERO Katia a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles M. JILIBERT Jean-Michel a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc

#### Conseillers excusés

M. DEMETZ Gilbert Mme SAUNIER Karine

# Conseiller absent

M. BRAGAGNOLO Patrice

## Secrétaire de séance

Mme FOLLEROT Danielle

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 23 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 03

Délibération 2023-016

Exposé

# REÇU EN PREFECTURE le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-031-243100773-20230309-2023\_016-DE

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 452-39;

Considérant le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la convention d'adhésion au service retraite placé auprès du CDG31, arrive à échéance.

Il est proposé de signer son renouvellement prenant effet le 1 er janvier 2023 pour une durée de 1 an renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

La convention prévoit que le CDG31 intervient en matière :

#### 1/ D'information aux employeurs territoriaux et aux actifs

#### Information aux employeurs territoriaux

Le CDG31 anime des séances d'information collectives destinées aux gestionnaires retraite des employeurs territoriaux affiliés.

Des actions de communication sont menées par le CDG31 pour contribuer à une meilleure connaissance du domaine des retraites (diffusion de toute information par courriel, téléphone, internet et support papier, etc.).

#### Information aux actifs

Le CDG31 organise des actions collectives de sensibilisation à destination des actifs.

## 2/ D'accompagnement des employeurs territoriaux

Le CDG31 organise des ateliers pratiques sur les fonctionnalités des services en ligne et les actes matérialisés.

## 3/ D'accompagnement des actifs et intervention sur les dossiers et processus

# Accompagnement des actifs

Le CDG31 organise des rendez-vous individuels afin de réaliser des Accompagnements Personnalisés Retraite (APR) qui peuvent être réalisées en présentiel ou par tout autre mode (entretien téléphonique, échanges de courriers papier ou électronique, etc...) selon les situations.

#### Intervention sur les dossiers et processus

Les dossiers et processus sur lesquels le CDG31 est susceptible d'intervenir sont les suivants :

- Validation de périodes, régularisation de cotisations et rétablissement de droits ;
- Compte Individuel Retraite ;
- Simulation de calcul de pension ;
- Qualification de Compte Individuel Retraite;
- Demande d'avis préalable;
- Liquidation de pension normale, d'invalidité et de réversion.

Deux formules sont proposées aux employeurs pour la prise en charge des dossiers et processus CNRACL:

- Contrôle des dossiers basés sur une tarification à l'acte;
- Réalisation des dossiers basée sur une tarification à l'acte.

Le traitement des dossiers de la Communauté de Communes est soumis à une participation financière, à l'acte, référencée sur les conditions tarifaires suivantes :

#### RECUEN PREFECTURE

le 16/03/2023

| office the | m 2.00 | 250 | C.L.  | as D | 100   | 0.000 |
|------------|--------|-----|-------|------|-------|-------|
| plicatio   | xn agi | eee | E-164 | gain | pe Kr | om    |

|                                 | Conditions financière 99_DE-031-2431 0773-20230309-2023_01 |             |  |
|---------------------------------|--|-------------|--|
| Actes                           | Contrôle   | Réalisation |  |
| Validation de périodes          | 22€  | 64€         |  |
| Régularisation de cotisations   | 22€  | 64€         |  |
| Rétablissement de droits        | 22€  | 64€         |  |
| Compte Individuel Retraite      | 22€  | 64€         |  |
| Simulation de calcul de pension | 43€  | 149€        |  |
| Qualification du Compte         | 43€  | 149€        |  |
| Individuel Retraite             |  |             |  |
| Demande d'avis préalable        | 43€  | 149€        |  |
| Liquidation de pension          | 43€  | 149€        |  |

#### Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- → Adhère à la convention cadre d'adhésion au service retraite du CDG31;
- → Autorise l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion ;
- → **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- → **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

## Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance, Mme Danielle FOLLEROT

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le

16 MARS 2023

L' AÏGO

Pour extrait conforme, Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN